



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Deuxième Commission

Points renvoyés à la Deuxième Commission

Lettre datée du 18 septembre 2006, adressée au Président de la Deuxième Commission par la Présidente de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante et unième session, le 13 septembre 2006, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission.

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/61/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

Je me permets de compter sur votre collaboration à cet égard.

(Signé) Haya Rashed Al Khalifa



Points renvoyés à la Deuxième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [point 40].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

3. Les technologies de l'information et des communications au service du développement [point 50].
4. Questions de politique macroéconomique [point 51] :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
5. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement [point 52].
6. Développement durable [point 53] :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire.
7. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [point 54].

8. Mondialisation et interdépendance [point 55] :
 - a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
[Conformément au paragraphe 9 de la résolution 58/208 du 23 décembre 2003 et au paragraphe 1 de la résolution 60/227 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale tiendra le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement à New York, les 14 et 15 septembre 2006.]
 - c) Culture et développement;
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
 - e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale.
9. Groupes de pays en situation particulière [point 56].
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
[Conformément au paragraphe 5 de la résolution 59/244 du 22 décembre 2004 et à la décision 60/556 du 16 mai 2006, l'Assemblée générale tiendra la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, à New York, les 18 septembre 2006 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et 19 septembre 2006 de 9 heures à 10 heures.]
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
10. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement [point 57].
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
[Conformément au paragraphe 9 de la résolution 59/246 du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de consacrer une séance plénière à sa soixante et unième session à l'examen des résultats de l'Année internationale du microcrédit et de la suite à y donner en vue d'élargir et d'approfondir le débat sur le microcrédit et le microfinancement.]
 - b) Coopération pour le développement industriel.
11. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies [point 58].

[L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 58 (Activités opérationnelles de développement).]

12. Formation et recherche [point 59] :

- a) Université des Nations Unies;
- b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

13. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [point 69] :

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
- c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 110].

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 110 à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.]

15. Planification des programmes [point 118].

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 118 à toutes les grandes commissions et aux séances plénières de l'Assemblée générale afin d'améliorer l'utilité des débats sur les rapports relatifs à l'évaluation, la planification, la budgétisation et le suivi.]
